

ANECM - ANEPP - ANTV

Nombre d'heures mensuelles et annuelles en 2025

HORAIRE HEBDOMADAIRE = 41 HEURES PAR SEMAINE
(HORAIRE JOURNALIER = 8 HEURES ET 12 MINUTES PAR JOUR OU 8 HEURES ET 20 CENTIEMES)

MOIS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre de jours travaillés	22	20	21	20	20	20	23	20	22	23	20	22	253
Nombre de Jours fériés	1	0	0	2	2	1	0	1	0	0	0	1	8
Nbre de jours non travaillés	8	8	10	8	9	9	8	10	8	8	10	8	104
Total jours mensuels	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Total des heures travaillées	180.4	164	172.2	164	164	164	188.6	164	180.4	188.6	164	180.4	2074.60
Total Heures jours fériés	8.2	0	0	16.4	16.4	8.2	0	8.2	0	0	0	8.2	65.60
Total	188.6	164	172.2	180.4	180.4	172.2	188.6	172.2	180.4	188.6	164	188.6	2140.20

Jours fériés = 8	1 Janvier	Nouvel an	mercredi
	18 Avril	Vendredi Saint	vendredi
	21 Avril	Lundi de Pâques	lundi
	1 Mai	Fête du travail	jeudi
	29 Mai	Ascension	jeudi
	9 Juin	Lundi de Pentecôte	lundi
	1 Août	Fête nationale	vendredi
	25 Décembre	Noël	jeudi

Vacances	jusqu'à 50 ans	25 jours ouvrables	(10.64%)
	dès 50 ans révolus	30 jours ouvrables	(13.04%)

Heures annuelles de travail		
Jours ouvrables =	261 x 8.2 h	2140.20
Jours fériés =	8 x 8.2 h	65.60
Nombre d'heures annuelles travaillées y compris vacances =		2074.60

Vacances du personnel ayant moins de 50 ans = 25j. x 8.2 heures	205.00
Heures annuelles de travail, non compris vacances et jours fériés, du personnel âgé de moins de 50 ans	1869.60
Vacances du personnel ayant 50 ans révolus = 30j. x 8.2 heures	246.00
Heures annuelles de travail, non compris vacances et jours fériés du personnel ayant 50 ans révolus	1828.60